

DECISION N° 2025-023

## Attribution marché de fourniture de GNR

**Le Président du Syndicat de Prévention Collecte et Valorisation des déchets dans l'Ouest du Département de l'Eure (PRECOVAL) ;**

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Au terme d'une consultation lancée sous la forme d'un marché subséquent à procédure adaptée restreinte, faisant suite à l'accord-cadre de fourniture de GNR n°2021-SDOM-0023 ;

Ayant connaissance du rapport d'analyse des offres ;

### DECIDE

**Article 1 :** D'attribuer le marché de « Fourniture de GNR » lot 2 et 3 (2025-GNR-02) à la société BOLLORE ENERGY dont le siège social est situé 4 rue ampère 14123 CORMELLES LE ROYAL.

**Article 2 :** Le marché débute à compter du 15 mars 2025.

**Article 3 :** Le marché est à prix unitaires. L'acquisition s'élève à 1 039 € HT soit 1 246.80 € TTC le mètre cube de gasoil non routier.

**Article 4 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait à Bernay le 12/03/2025

Par délégation du Comité Syndical

Le Président  
**Jean-Pierre DELAPORTE**  
SDOMODE  
L'OUEST DE L'EURE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.